

République Française
Département Loire-Atlantique



**PROCES-VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 19/02/2025**

Commune de Ruffigné

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	13

L'an 2025, le mercredi 19 Février à 20:00 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Ruffigné s'est réuni à la Mairie, Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame BONNIER Anita, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par courrier électronique aux conseillers municipaux le 11/02/2025. L'ordre du jour a été affiché à la porte de la Mairie le 11/02/2025.

Présents : Mme BONNIER Anita, Maire,
Mmes : LORAND Angélina, ROBERT Laurence, SCHELL Laure,
TRULLEMANS Anne-Marie,
MM : DOUSSET François, DYON Benjamin, GICQUEL Kévin, JUGUIN David, MISERIAUD Julian, PESLERBE Didier, POUESSEL Gaëtan

Excusé ayant donné procuration : M. ROBERT Frédéric à M. POUESSEL Gaëtan
Excusé : M. SAFFRAY Alexis
Absente : Mme MOREL Paméla

A été nommé(e) secrétaire : Mme LORAND Angélina

~~~~~

*Chaque membre de l'assemblée a reçu par courriel en date du 13/02/2025, le compte rendu de la réunion du 22/01/2025. Celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents sans observation.*

Mme la Maire demande en début de séance pour ajouter deux points à l'ordre du jour, à savoir : Désignation d'un élu du conseil municipal pour signer les autorisations d'urbanisme en remplacement de Mme la Maire et création d'un nouveau lieu-dit « La Mare de Pérouse ». **Le conseil municipal, unanime, accepte cette proposition.**

**DELIBERATION N° 10 02 2025 : CONVENTION FINANCIERE RELATIVE A LA PARTICIPATION FORFAITAIRE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LA REQUALIFICATION DES REVETEMENTS RUE DU MUGUET RUE DES VERGERS DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE SECURISATION**

Mme la Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre des travaux d'aménagement et de sécurisation des entrées du bourg (Rue du Muguet, Rue des Vergers, classées dans le domaine public routier du Département de la Loire-Atlantique, sous les numéros respectifs 44 et 40), les services du Département ont examiné le dossier technique des travaux présenté par la commune, qui montre tout l'intérêt de cette opération pour une meilleure tenue dans le temps de la structure et des revêtements de chaussée des routes départementales en traversée d'agglomération.

Afin d'optimiser la coordination et le montant des travaux à entreprendre, il est proposé de conclure une convention de financement entre le Département et la commune de Ruffigné, qui précisera le mode de participation du Département pour l'aménagement de la Rue du Muguet et la Rue des Vergers, la gestion et l'exploitation de l'ouvrage, les droits et obligations des parties et leurs responsabilités, les modalités financières ainsi que la gestion, l'entretien et l'exploitation ultérieurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- approuve la convention financière entre le Département de la Loire-Atlantique et la commune de Ruffigné relative à la participation forfaitaire pour une requalification des revêtements sur la R.D. 44 et la R.D. 40,

- **accepte** le montant de la prise en charge, par le Département, de la réfection du revêtement de chaussée à hauteur de 85343€ TTC correspondant à une contribution maximum,
- **autorise** Mme la Maire ou son représentant à signer cette convention.

**DELIBERATION N° 11 02 2025 : ACQUISITION DES PARCELLES F 850 ET F 851 A LA FAMILLE**

**BONNIER Michel : CHOIX DU NOTAIRE, PRIX D'ACHAT**

Mme la Maire expose à l'assemblée qu'il est programmé, sur le secteur de la salle polyvalente, rue des Jonquilles, l'aménagement d'espaces de stationnement (emplacement réservé n° 2 au P.L.U.).

L'emprise de ce projet est de 1092m<sup>2</sup> et assise sur les parcelles cadastrées F 850 et F 851. Ces parcelles sont classées au P.L.U. en zone Ua.

Dès lors, il convient d'acquérir auprès des Consorts Michel BONNIER, propriétaires, la surface globale de 1092 m<sup>2</sup> au prix de 20 000 € toutes taxes comprises.

**Vu** la délibération du Conseil Municipal n°84 du 11 décembre 2024 donnant son accord de principe pour cette acquisition,

**Vu** les courriers de Mme Jacqueline BONNIER en date du 18 février 2025 et Mmes Pascale BONNIER-DELAUNAY et Valérie BONNIER-DONZE en date du 28 janvier 2025 par lesquels elles acceptent de vendre les deux parcelles au prix proposé,

**Vu** l'avis de la commission municipale chargée des finances en date du 23 janvier 2025,

**Vu** l'avis de la commission municipale chargée des équipements sportifs et festifs en date du 10 avril 2024,

**Vu** l'avis favorable du Bureau Municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **approuve** l'acquisition des parcelles cadastrées F 850 et F 851 situées Rue des Jonquilles, propriétés des Consorts Bonnier Michel, au prix de 20 000 € TTC,
- **charge** Me Laura GAGNEUL, notaire à Rougé (44660), de la rédaction de l'acte de translation de propriété ; les taxes, frais, droits et honoraires de l'acte d'acquisition à intervenir étant à la charge de la commune,
- **autorise** Mme la Maire ou son représentant à signer tous les actes préalables et consécutifs à cette acquisition.

**OBJET : ADHESION AU C.A.U.E. (CONSEIL EN ARCHITECTURE, URBANISME et ENVIRONNEMENT) POUR 2025**

L'assemblée ne souhaite pas renouveler son adhésion en 2025 pour un montant annuel de 144€.

**OBJET : COMPTES-RENDUS DE REUNION DES COMMISSIONS MUNICIPALES**

**"COMMUNICATION" le 5/02/2025 (étaient présents : BONNIER A, LORAND A, DOUSSET F, SCHELL L, POUESSEL G, MISERIAUD J),**

1 panneau simple avec du plexiglass sera installé à la salle avec un côté informations locales mairie, associations et un côté pour affichage libre. Il devra être déplaçable, de dimension 120x180 et fabriqué par les agents du service technique. (prix du neuf 1800€ ttc).

**"FINANCES" le 23/01/2025 (étaient présents : BONNIER A, MOREL P, ROBERT L, SCHELL L, TRULLEMANS AM, POUESSEL G),**

Point sur l'exécution du budget 2024 : constat de la baisse des dotations de l'Etat  
Etude des dépenses à prévoir pour le budget 2025 : achat terrain Bonnier, maison du Bourgneuf, achat de ganivelles etc...

**"BATIMENTS" le 12/02/2025 (étaient présents : BONNIER A, DYON B, GICQUEL K, MISERIAUD J, SCHELL L, POUESSEL G),**

Etude des travaux à envisager pour réaliser des économies d'énergie dans les différents bâtiments communaux.

Ancien presbytère : coupure générale du chauffage. WC derrière l'église : voir pour supprimer le compteur d'eau. Ecole : régler les horloges du chauffage et changer les luminaires et faire les travaux en même temps que la rénovation. Salle polyvalente : supprimer le chauffage de l'entrée, remplacement des éclairages par panneaux led, installer des interrupteurs crépusculaires pour les éclairages extérieurs, voir pour installer un deuxième compteur pour distinguer les consommations de la salle, des vestiaires et l'éclairage du terrain de foot. Aux vestiaires sportifs : dans la salle de réunion : installer un radiateur avec bouton poussoir minuterie avec voyant et dans les 2 vestiaires : radiateur sur détecteur et thermostat.

**«GROUPE COMMUNAL BOCAGE » le 18/02/2025 (étaient présents : BONNIER A, CHATELAIN R, DOUSSET F, BELLEILS, LE GOFF H, GAUTREAUX N, LODDE B, POUESSEL G)**

Les membres du groupe font part de leurs travaux, à savoir : bilan des opérations d'inventaire, sur les plantations réalisées : remplacer les protections, sites des nouvelles plantations...

En raison de la fin de l'inventaire bocager, le groupe communal bocage prendra le nom de Commission municipale Bocage avec les mêmes membres auxquels se rajouteront, s'ils sont d'accords, M. et Mme Alexis Martin, M. et Mme Jacques Pajot, M. Joël Pouëssel et Mme Laurence ROBERT. Cette commission municipale se verra confier de nouvelles missions : suivi des haies, des plantations et des chemins (état, décharge sauvage, etc...).

Un chantier citoyen sera organisé le samedi 8 mars 2025 de 8h à 12h pour un nettoyage des bords de route de de chemin (rendez-vous au « local à galettes »).

**OBJET : ADRESSAGE : FINALISATION DE L'OPERATION (CERTIFICATS ET PERMANENCES),**

La bascule de la base de données des numéros attribués à chaque habitation vers la base d'adresses nationale aura lieu le lundi 24 février 2025. A partir de cette date, les habitants de Ruffigné pourront réaliser les démarches de modification de leur adresse. Un courrier les informant de leur numéro va leur être envoyé. Sur celui-ci figurera également des dates de permanences pour retirer leur certificat d'adressage ainsi que la plaque émaillée. De la même façon, ils trouveront le nom du site internet pour réaliser leur démarche en ligne ainsi que les coordonnées des Espaces « France Services ».

**OBJET : PLATEFORME ANTAÏ : VERBALISATION DES INFRACTIONS,**

Mme la Maire informe l'assemblée de son inscription sur la plateforme de verbalisation des infractions ANTAÏ, qui lui permet ainsi qu'à ces adjoints de procéder à des verbalisations en matière de sécurité routière (non-respect de signalisation, etc...).

**OBJET : CHEMIN DE LA GUIBERDAIS : ENQUÊTE PUBLIQUE, PRIX DE VENTE**

Le Conseil Municipal mandate Mme la Maire pour connaître le prix d'une enquête publique. Il ne fixe pas de prix de vente dans l'immédiat mais précise que les frais, de bornage notamment, seront à la charge de l'acquéreur. La surface du chemin est estimée à 285 m<sup>2</sup>.

**DELIBERATION N° 12 02 2025 : DESIGNATION D'UN ELU POUR SIGNER LES AUTORISATIONS D'URBANISME EN CAS D'INTERESSEMENT DE MME LA MAIRE**

Le code de l'urbanisme stipule que si le Maire est intéressé au projet faisant l'objet d'une demande de permis de construire ou de déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le Conseil Municipal de la commune doit désigner un autre de ses membres pour prendre la décision.

Mme la Maire, maître d'œuvre, peut être "intéressée" au cours de son mandat, dans la délivrance de certaines autorisations d'urbanisme ; il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal de désigner un membre chargé de prendre les décisions relatives à la délivrance de toutes demandes d'autorisation d'urbanisme pour lesquelles Mme la Maire serait intéressée pendant la durée de son mandat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- désigne Mme Laure SCHELL, 1ère adjointe déléguée à l'urbanisme, pour prendre les décisions relatives à la délivrance des autorisations d'urbanisme pour lesquelles Mme la Maire serait intéressée.

**OBJET : CREATION D'UN NOUVEAU LIEU-DIT : LA MARE DE PEROUSE**

Mme la Maire informe que les services de La Poste ont confirmé qu'il n'était pas nécessaire de créer un lieu-dit pour l'étang de M. Eric Saffray (Languedun Rougé).

**QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

**- recensement des jeunes de 11 à 17 ans pour l'ARCEL ST AUBIN RUFFIGNE**

40 jeunes encore domiciliés sur Ruffigné entre 11 et 17 ans.

(8 nés en 2014, 4 en 2013, 1 en 2012, 6 en 2011, 10 en 2010, 8 en 2009 et 3 en 2008).

**- information des responsables de salle** : ils auront rendez-vous le 3/03/2025 à 18h30 à la salle.

**- dates des prochaines commissions : verger de l'école, aménagement du bourg, finances**

| <b><u>COMMISSIONS</u></b>    | <b><u>DATE</u></b> | <b><u>HEURE</u></b> | <b><u>LIEU</u></b> | <b><u>ORDRE DU JOUR</u></b> |
|------------------------------|--------------------|---------------------|--------------------|-----------------------------|
| FINANCES                     | 20/03              | 14H                 | MAIRIE             | Finances et budgets         |
| AMENAGEMENT BOURG            | 10/03              | 14H                 | MAIRIE             | Travaux bourg               |
| VERGER DE L'ECOLE            | 22/03              | 9H                  | ECOLE              | Installation grillage       |
| EQUIPEMENT SPORTIF ET FESTIF | 13/03              | 18H30               | VESTIAIRE SPORTIF  |                             |

**- date prochain conseil** : mercredi 2 avril 2025 à 20h (vote du budget). Mais si besoin possibilité de faire une séance le 26 mars.

La séance est close à 22 heures 09.

*Suivent les signatures du Maire et du Secrétaire de Séance*

| <i>LE MAIRE</i>                                                                     | <i>LA SECRETAIRE DE SEANCE</i>                                                       |
|-------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|
|  |  |
| Anita BONNIER                                                                       | Angéline LORAND                                                                      |